

PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Du 02 SEPTEMBRE 2019 – Salle du Temps libre - Thégra

L'an deux mille dix-neuf, le deux septembre
Le Bureau de la Communauté Causse et Vallée de la Dordogne
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Temps libre - Thégra

Sous la présidence de M. Gilles LIEBUS
Secrétaire de séance : M. Thierry CHARTROUX
Date de convocation : 19 août 2019

Présents ou représentés (à l'ouverture de la séance) :

Gilles LIEBUS, Alfred Mathieu TERLIZZI, Christian DELRIEU, Francis AYROLES, Thierry LAVERDET, Elie AUTEMAYOUX, Michel SYLVESTRE, Francis LABORIE, Jeannine AUBRUN, Hugues DU PRADEL, Thierry CHARTROUX, Monique MARTIGNAC, Sophie BOIN, Catherine CALVY, Guy CHARAZAC, Patrick CHARBONNEAU, Jean-Pierre FAVORY, Guy FLOIRAC, Catherine JAUZAC, Jean-Luc LABORIE, Francis LACAYROUZE, Jean-Yves LANDAS, Bruno LUCAS, Pierre MOLES, Alain NOUZIERES, Jean-Michel SANFOURCHE.

Absents ayant donné un pouvoir (à l'ouverture de la séance): /

Absents (à l'ouverture de la séance): Raphaël DAUBET, José SANTAMARTA, Christophe PROENCA, Hervé DESTREL, David LABORIE, Ernest MAURY

ORDRE DU JOUR

Point N° 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Point N° 2 : Approbation du compte rendu du Bureau communautaire du 22 juillet 2019

Table des matières

AMENAGEMENT DE L'ESPACE - URBANISME	4
DEL N° 02-09-2019- 1 - Avis dans le cadre de la consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés aux demandes de permis de construire sollicités par la société CPV SUN 40 SARL en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Souillac et Lachapelle-Auzac au lieu-dit Mas Soubrot	4
CULTURE- PATRIMOINE	6
DEL N° 02-09-2019- 2 - Mise à jour du Règlement intérieur de la Médiathèque-Ludothèque de Biars sur Cère.....	6
DEL N° 02-09-2019- 3 - Participation de Cauvaldor à l'appel à projets "valorisation du Patrimoine au travers de différentes formes d'expressions artistiques" avec l'association Eurek'Art.....	6
DEVELOPPEMENT	7

DEL N° 02-09-2019- 4 - Mise à jour du plan de financement sur l'ingénierie dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire: demande de subvention complémentaire auprès de la DRAAF7

ENFANCE - JEUNESSE.....8

DEL N° 02-09-2019- 5 - Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Multi-rencontres du Rionet8

Informations et questions diverses.....9

M. le Président ouvre la séance à 17 h 10, après avoir adressé ses remerciements à Thierry CHARTROUX, Maire de Thégra, pour son accueil.

Il présente ensuite les représentants du Secours Populaire Français (SPF) qui ont souhaité intervenir devant les membres du bureau :

M. Michel ALBAREIL, Secrétaire de la Fédération Départementale SPF, M. François LABALLE (Trésorier Fédération du Lot) et M. Michel LEVET, bénévole antenne de Souillac.

M. Michel ALBAREIL procède dans un premier temps à une présentation générale du SPF dans son organisation et précise qu'il existe 5 antennes dans le département du Lot : Cahors, Gourdon, Figeac, Saint Céré, Souillac.

Le diaporama à l'appui de la présentation est **joint en annexe**.

M. Michel ALBAREIL indique que la fédération lotoise porte aujourd'hui un projet de centre départemental car les locaux actuels ne permettent pas d'accueillir toutes les activités dans de bonnes conditions.

Il s'agit d'un bâtiment de 800 m², situé à Cahors, près de la piscine que le SPF envisage de développer jusqu'à 1200 m², avec la volonté d'une structuration d'un point de vue administratif et pour disposer d'une surface suffisante pour le stockage, indispensable au développement de l'activité. Dans ce cadre, les représentants du SPF lotois sollicitent les collectivités pour leur demander leur soutien pour mener à bien ce projet, qui aurait une répercussion sur tout le territoire lotois.

M. François LABALLE rappelle que le SPF est une association de solidarité, laïque, apolitique, qui aura bientôt 80 ans.

Son action première consiste à distribuer de l'aide alimentaire et au-delà, aide vestimentaires, aide scolaire, vacances...

3.3 millions de personnes sont aidées au niveau national, 400 000 au niveau international.

Localement : 144 familles sur le secteur de Saint Céré et 63 sur le secteur de Souillac.

En terme d'organisation et de déploiement :

- ⇒ Une fédération par département et 1 256 permanences au niveau national.
- ⇒ Au niveau départemental : 120 bénévoles (représente 13 ETP) et 2.5 ETP salariés.

Localement, il n'y a pas d'antenne sur le secteur de Gramat, d'où une recherche éventuelle de local.

Il revient ensuite sur le projet, objet de la sollicitation des collectivités qui s'inscrit dans la volonté de répondre de manière plus qualitative aux besoins de l'association qui se traduit par le projet d'avoir un nouveau centre, visant à répondre aux 3 objectifs suivants:

- disposer d'une surface plus grande pour l'entrepôt/ stockage

-disposer de plus de places également pour les bénévoles, les stagiaires/ services civiques, et pouvoir développer de nouvelles activités.

-avoir un meilleur accueil à Cahors même s'il s'agit d'un projet départemental.

A noter qu'actuellement, le SPF loue les locaux du centre de Cahors.

Le projet avec l'acquisition foncière, les travaux qui se feront avec des associations d'insertion (Apie et Lot Eco services) nécessiteront d'avoir recours à l'emprunt mais les annuités seront plus basses que le loyer actuel.

Afin de bâtir le plan de financement, des rencontres sont organisées avec les collectivités dont le conseil départemental prochainement. Si CAUVALDOR décide de soutenir, le projet, cela ferait « boule de neige ». Il est également prévu de rencontrer les décideurs économiques pour les associer.

M. le Président indique qu'il est bien de rencontrer les élus de la ville de Cahors, mais il y a aussi la Communauté d'agglomération, qui pourrait aussi aider.

M. Michel SYLVESTRE relève qu'il y a d'autres associations caritatives qui interviennent pour de l'aide alimentaire, quelle articulation par exemple avec les restos du Cœur ?

M. Michel ALBAREIL indique qu'il s'agit de 2 associations indépendantes, le SPF assure la distribution toute l'année, à la différence des restos du cœur.

M. Michel SYLVESTRE affirme que les restos sont également ouverts toute l'année et la distribution répond à des critères bien précis, qu'en est- il du SPF ?

Le SPF a quasiment les mêmes critères, avec des aides d'urgence, notamment en ce moment pour les migrants.

M. Michel SYLVESTRE insiste sur la nécessaire collaboration/ coopération entre associations. Il annonce qu'il va essayer de trouver un local à Gramat, de l'ordre de 200 m².

M. Michel ALBAREIL indique qu'il n'y a pas de concurrence avec les autres associations, qui œuvrent chacune pour les personnes en difficulté.

M. le Président indique qu'à Souillac, il y a le Secours Populaire, le Secours catholique, les Restos du cœur et le CIAS, et heureusement que cela existe :il tient d'ailleurs à remercier les personnes qui s'en occupent. Si cela est possible, CAUVALDOR accompagnera ce projet, mais cela dépend du conseil communautaire qui a la légitimité pour prendre la décision. Cela ne sera pas pour cette année, les crédits n'ayant pas été inscrits au budget. Il annonce également que le budget de CAUVALDOR sera voté avant les élections de 2020.

M. Thierry LAVERDET rappelle qu'à Souillac, des locaux sont mis à disposition par CAUVALDOR, d'autre part, du mobilier a été fourni par le Secours Populaire pour les logements des maîtres- nageurs cet été, donc la coopération existe déjà, avec des aides dans les 2 sens.

M. Jean- Yves LANDAS tient à souligner l'importance de la coopération et de la complémentarité entre les uns et les autres, et la capacité de réactivité des associations dans les situations d'urgence.

M. Michel SYLVESTRE en profite pour rappeler que le CIAS a aussi la possibilité d'intervenir rapidement par les aides d'urgence pour l'aide alimentaire, avec une organisation qui permet cette réactivité.

M. le Président remercie les représentants du Secours Populaire et les assure de les tenir informés de la suite donnée.

M. le Président tient ensuite à accueillir M. Laurent DUBREUIL qui vient de prendre ses fonctions en tant que DGA services supports, il l'invite à se présenter devant les membres du bureau.

Ce dernier indique qu'après une formation universitaire en droit et science politique, il a commencé sa carrière en 2000 dans une multinationale comme juriste d'entreprise puis chargé d'affaires rattaché à une direction commerciale. Il a ensuite dirigé les services d'une communauté de communes pendant quelques années avant de créer un cabinet conseil aux collectivités (intercommunalité, eau, assainissement). Après la vente de son entreprise, il a rejoint la fonction publique territoriale sur différents postes de DGS sur des communes ou intercommunalités.

POINT N° 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président invite l'assemblée à désigner en son sein un secrétaire de séance. M. Thierry CHARTROUX se porte candidat.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Il énonce ensuite les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

POINT N° 2 : Approbation du compte-rendu du bureau communautaire du 22 juillet 2019.

M. le Président demande à l'assemblée de valider le compte-rendu de la séance du 22 juillet 2019.

Approbation de l'assemblée à l'unanimité.

M. Thierry CHARTROUX indique que dans le prolongement du bureau du 22 juillet au cours duquel avait été abordée la potentialité d'accueillir une étape du Tour de France, une rencontre a eu lieu en présence de M. Christophe PROENCA et M. Francis LABORIE avec M. Pascal JALLET, Maire de Rocamadour sur la possibilité d'accueillir cette manifestation sur cette commune. Le Maire y serait très favorable.

Au-delà de l'intérêt de la démarche, Mme Sophie BOIN, s'interroge sur le coût.

M. Thierry CHARTROUX estime que c'est une demande légitime : cela va de 150 à 400 000 €, avec l'intervention d'autres partenaires, mais il faut voir d'autre part quelles seraient les retombées pour le territoire. Il y a tout un plan économique à monter. Certains cabinets ont d'ailleurs travaillé sur cette question : pour 1 € investi, il y aurait 1.5 € de retombée pour le territoire.

M. le Président considère que cela constituerait évidemment une vraie couverture médiatique mais il faut d'abord savoir quelles communes voudraient candidater sur le territoire.

Il rappelle que ce genre de sujet doit plutôt être abordé lors des « informations et questions diverses ».

AMENAGEMENT DE L'ESPACE - URBANISME

DEL N° 02-09-2019- 1 - Avis dans le cadre de la consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés aux demandes de permis de construire sollicités par la société CPV SUN 40 SARL en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Souillac et Lachapelle-Auzac au lieu-dit Mas Soubrot

M. le Président introduit le point en rappelant que ce projet s'inscrit pleinement dans la vision du SCOT : il s'agit d'un dossier ancien, compliqué à mettre en place et qu'il a fallu revoir à la baisse, car le parc de Sarrazac est sorti en premier lieu et le poste source ne pouvait pas recevoir la puissance totale. Il relève par ailleurs que la proximité immédiate du poste source de Férouge constitue une chance.

M. le Président présente le projet portant sur la création d'une unité de production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil sur les communes de Souillac, au lieu-dit « Bois Nègre » et de Lachapelle-Auzac. Communément dénommée « parc solaire photovoltaïque », ce projet comprend la mise en place

de panneaux photovoltaïques au sol, sur des structures fixes, des locaux techniques, et d'une clôture munie d'un portail.

Situé en hauteur d'une vallée et bordé par une zone boisée, l'impact visuel de ces installations sur les deux secteurs d'implantation sera quasiment inexistant depuis les voies de circulation. Le site sera raccordé au réseau de voirie par un accès depuis la route départementale D15. De plus, le projet comprend des mesures compensatoires au défrichement et avec un soin particulier apporté aux zones boisées bordant son périmètre. Une exploitation d'élevage bovin est également envisagée sur le périmètre du projet notamment pour du pâturage.

Ce projet pourrait, d'après les estimations présentées par PVsyst, permettre d'exploiter l'irradiation globale mesurée à 1 320 kWh/m²/an, offrant une productivité au site d'environ 1 287 kWh/KWc/an.

A proximité du poste de Ferouge, le raccordement au réseau nécessitera le tracé et les travaux pour la réalisation d'un réseau souterrain le long des voiries existantes.

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L122-3, L122-14 et R 122-27,

Considérant les deux demandes de permis de construire déposées par la société CPV Sun portant sur la construction de ces centrales photovoltaïques sur la commune de Souillac, au lieu- dit « Bois Nègre » et sur la commune de Lachapelle- Auzac au lieu- dit « Mas Soubrot »,

Considérant que ce dossier doit faire l'objet d'une mise en compatibilité des PLU des deux communes concernées,

Considérant le courrier du Directeur Départemental des Territoires du Lot en date du 17 juillet 2019 sollicitant la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne pour avis sur le projet présenté ci- avant,

Il est proposé au bureau communautaire d'émettre un avis favorable à ce projet de production d'énergie renouvelable qui a fait l'objet d'une présentation en réunion publique et d'un examen conjoint des personnes publiques associées.

↳ **Le bureau communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **D'EMETTRE** un avis favorable dans le cadre de la consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés aux deux demandes de permis de construire sollicitée par la CPV SUN 40 SARL, en vue de la réalisation de centrales photovoltaïques au sol, sur les communes de Lachapelle-Auzac et Souillac (46200).

M. Michel SYLVESTRE informe qu'à Gramat, 3 sociétés dont les fermes de Figeac sont venues présenter des projets de fermes photovoltaïques.

M. le Président indique que cela est prévu dans le SCOT et PLUI en cours d'élaboration. Il annonce avoir rencontré dernièrement le Président de la FDEL et a insisté auprès de lui pour avoir un poste source suffisant pour répondre au besoin.

Il rappelle également l'importance d'une prise de conscience collective de toutes les collectivités et d'une action commune pour défendre les besoins du territoire en la matière.

M. Michel SYLVESTRE estime qu'il est également important de soigner une image « écologique » de Cauvaldor, sur le volet électrique.

M. le Président remarque que dans ce domaine, c'est assez compliqué dans la mesure où il y a une attente forte mais en même temps, lorsque des projets de type méthaniseur sortent, des opposants se manifestent fortement.

Sur les capacités du réseau, M. Thierry CHARTRoux cite un exemple : la ligne haute tension qui rejoint le poste source de la zone d'activité des vieilles vignes à Rignac est composée de pylones cablés uniquement sur un côté et qu'en conséquence la capacité de la ligne peut être facilement doublée.

M. Francis LABORIE fait également remarquer que le poste source de Laval de Cère, peut accueillir 10 méga, et le projet de parc photovoltaïque de Comiac va en utiliser 6.

M. le Président indique que lors de réunions sur le besoin d'électricité pour le Département, il a été annoncé qu'il n'y avait apparemment pas de problème, mais il est important de penser à l'avenir et d'anticiper.

CULTURE- PATRIMOINE

DEL N° 02-09-2019- 2 - Mise à jour du Règlement intérieur de la Médiathèque-Ludothèque de Biars sur Cère

Considérant que la médiathèque et la ludothèque du centre social et culturel Robert Doisneau à Biars sur Cère fonctionnent en lien étroit,

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur commun, qui porte notamment sur les modalités de prêt des ouvrages et jeux,

Considérant que la nouvelle version proposée, présente des éléments actualisés concernant les points suivants :

- Perte et détérioration de pièces et de jeux
- Règlement Général sur la Protection des Données

↳ **Le bureau communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

-D'APPROUVER les modifications apportées au règlement intérieur de la médiathèque et ludothèque du centre social et culturel Robert Doisneau à Biars sur Cère, dont la version modifiée est jointe à la présente,

-D'AUTORISER M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette mise à jour de règlement.

DEL N° 02-09-2019- 3 - Participation de Cauvaldor à l'appel à projets "valorisation du Patrimoine au travers de différentes formes d'expressions artistiques" avec l'association Eurek'Art

L'association Eurek'Art contribue depuis plus de 23 ans au développement culturel des territoires ruraux sur la Région Occitanie en organisant des projets de diffusion des arts de la rue sur plusieurs départements. Elle est signataire d'une convention triennale multipartite avec le Conseil Régional et la DRAC Occitanie qui reconnaissent la qualité de son travail.

Cette association souhaite candidater à l'appel à projets « Valorisation du Patrimoine au travers de différentes formes d'expressions artistiques », à déposer le 12 septembre prochain, et se trouve donc à la recherche de partenaires du patrimoine qui souhaiteraient accueillir une visite guidée théâtralisée déambulatoire pour valoriser un lieu de leur patrimoine bâti sur l'année 2020.

Procès-verbal du bureau communautaire du 2 septembre 2019

Considérant la proposition faite par cette association à la communauté de communes CAUVALDOR d'accueillir une compagnie de théâtre de rue en 2020 pour deux visites sur une journée, que l'association Eurek'Art a d'ores et déjà repérée et qui est en capacité de faire un travail de recherche et d'écriture spécifique pour monter une visite guidée du patrimoine en lien étroit avec l'animatrice du PAH,

Considérant l'intérêt de ces visites ludiques, tout public, permettant aux familles et visiteurs de s'approprier l'histoire et les qualités du patrimoine de façon décalée et vivante,

Considérant que si la candidature de l'association est retenue au titre de l'appel à projets, la Région Occitanie financera le projet à hauteur de 70%, le reste à charge pour la communauté de communes sera situé entre 1 100 et 2 000 € pour un cachet artistique de deux visites sur une journée,

Considérant la possibilité de faire payer la visite,

↳ **Le bureau communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

-DE DONNER une suite favorable au projet proposé par l'association Eurek'Art en s'engageant à réserver une visite guidée du patrimoine sur l'année 2020 dans le cas où la candidature à l'appel à projets de la Région « Valorisation du Patrimoine au travers de différentes formes d'expressions artistiques » déposée par cette association serait retenue,

-D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget principal de la communauté de communes, correspondant à la part restant à charge, soit 30 % du coût d'un jour de visite,

-D'AUTORISER M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

M. le Président que c'est un projet très intéressant et que ce type d'animation pourrait éventuellement être décuplé sur d'autres sites, car il est important de pouvoir se renouveler et proposer de nouvelles choses. En premier lieu, il faut bien sûr être retenu.

DEVELOPPEMENT

DEL N° 02-09-2019- 4 - Mise à jour du plan de financement sur l'ingénierie dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire: demande de subvention complémentaire auprès de la DRAAF

M. le Président rappelle que CAUVALDOR travaille depuis avril 2018 à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial. Pour accompagner la préfiguration de ce projet et l'animation territoriale qui en découle, une première aide de 3 000 euros a été versée 2018 par la DRAAF Occitanie.

Depuis, le travail de mise en réseau des acteurs et le premier diagnostic agri-alimentaire sont effectifs et un groupe projet s'est constitué afin de co-construire la stratégie alimentaire du territoire. Pour mener à bien cette mission, la collectivité a décidé de faire appel à l'Adefpat (structure spécialisée qui œuvre à accompagner des projets de développement local) jusqu'au 30 juin 2020.

Ainsi, au vu du changement de calendrier et de l'évolution du projet, la Communauté de communes a demandé à la DRAAF une prolongation de l'action actuelle jusqu'à la fin des nouvelles actions, soit le 30 juin 2020 qui marquera la fin de l'accompagnement et la restitution des travaux.

De plus, pour que le projet soit le plus efficient possible, CAUVALDOR a sollicité à nouveau le soutien financier de la DRAAF à hauteur de 5 000 euros pour cette action de pilotage, portant à 8 000 euros le

soutien total de la DRAAF. Ce montant constituera une partie des charges liées au salaire du chargé de mission qui s'occupe du projet, mais aussi de faire appel à d'autres prestataires extérieurs.

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne n° 15-10-2018-006 en date du 15 octobre 2018 décidant de l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle de CAUVALDOR,

Considérant que le projet alimentaire tel qu'élaboré contribue à l'attractivité du territoire, notamment en matière de développement économique et de tourisme, compétences obligatoires de la Communauté de communes,

Considérant l'opportunité de remobiliser des fonds du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt sur l'ingénierie liée au Projet Alimentaire,

Considérant le plan de financement global de l'opération,

↳ **Le bureau communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **DE SOLLICITER** un complément de subvention de 5 000 € (cinq mille euros) auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Occitanie dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire de CAUVALDOR, la portant ainsi à 8 000 € (huit mille euros),
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ENFANCE - JEUNESSE

DEL N° 02-09-2019- 5 - Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Multi-rencontres du Rionet

Vu la délibération n° 23-05-2019-107 en date du 25 mars 2019 approuvant le versement d'une subvention au titre de l'exercice 2019 à hauteur de 150 000 € à l'association Multi rencontres Le Rionet et autorisant la signature de la convention d'objectifs et de moyens avec cette association,

Vu la délibération n° 13-05-2019- 24 en date du 13 mai 2019 approuvant la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention sus- mentionnée,

M. le Président expose que les travaux de construction d'un nouveau Relais Assistantes Maternelles à Martel, dans le prolongement de la micro- crèche communautaire, ont été réceptionnés en juillet dernier. Il est donc prévu que ce nouveau service soit opérationnel dès la rentrée de septembre sur ce nouveau site.

Considérant que dans le cadre du partenariat avec l'association Multi rencontres Le Rionet, cette dernière met à disposition une personne pour animer ce RAM,

Considérant la nécessité de préciser l'activité exercée au sein de ce nouveau local et par qui, il convient de conclure un nouvel avenant à la convention d'objectifs et de moyens qui va permettre d'ajouter :

- Un moyen d'actions supplémentaire assuré par l'association, à savoir « l'Animation du relais d'assistantes maternelles de Martel ;

- Un paragraphe concernant les moyens humains et matériels ;

Considérant que cet avenant n'aura aucune incidence financière,

↳ **Le bureau communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **D'AUTORISER** M. le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association Multi-rencontres Le Rionet à Cazillac, joint en annexe.

M. le Président indique que la gestion un peu difficile de la micro-crèche de Martel, sur le même site que le nouveau RAM, et les mouvements de personnel à venir sur cette structure, amènent à s'interroger sur le mode de gestion de cet ensemble.

Il informe d'autre part que ce RAM sera inauguré le 03 septembre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ❖ M. Jean-Michel SANFOURCHE revient sur le sujet du Tour de France, car il estime que cela ne peut pas concerner qu'une seule commune, car il y aurait forcément plusieurs communes impactées. Se pose de plus la question de l'accessibilité sur un tel évènement grand public, et sachant qu'il faudrait une ligne droite pour l'arrivée.
M. Hugues DU PRADEL estime qu'il n'y a pas de soucis technique pour une arrivée. Il faut prendre conscience de la campagne de publicité à une échelle nationale et même internationale que représenterait une étape Tour de France pour le territoire, à un coût moindre. Une étape par exemple à Rocamadour rejaillirait sur tout le territoire.
- ❖ M. Michel SYLVESTRE souhaite faire un retour sur les appels à projets présentés pour le centre social : seulement 2 dossiers n'ont pas été retenus par les services de la CAF pour des raisons de priorisation sur leurs enveloppes (document en annexe).

La séance est levée à 18 H 00.

Le secrétaire de séance,

Thierry CHARTRoux